

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE**

Nom du département : HAUTE-GARONNE

L'an DEUX MILLE HUIT

Le 08 Décembre

A 10 heures

Les membres du Comité du Syndicat, légalement convoqués,  
Se sont réunis à la salle Pierre de Coubertin à  
CORNEBARRIEU

Date de la convocation : 27/11/2008

Nombre de membres : 150

En exercice : 150

Présents : 117

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**Débat d'orientation budgétaire 2009**

**PRESENTS**

M. Jacques ALBENQUE	M. Raymond FERRERES	M. André PAULHIAC
M. Alain ALBERGE	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Michel PEGARD
M. Georges ARNAUD	M. Bernard FOURMENT	M. Francis PELISSIE
M. Robert ARTERO	M. Michel FRANCES	Mme Annie PEREZ
M. Bertrand AUBAN	M. Alain FREZIERES	M. Serge PERIN
Mme Isabelle BANACHE	M. Pierre GAGLIONE	M. André PERRAY
M. Pierre BARBIER	M. Alain GAMBADE	M. Jean PEYRE
M. Claude BENAC	M. Jean-Louis GELIS	M. Stéphane PLACE
M. Julien BERGES	M. Bruno GIBERT	M. Yves POUILLES
M. Christian BERGON	Mme Janine GIBERT	M. Charles PRINCE
M. Gil BEZERRA	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Brigitte QUINTARD
M. Denis BEZIAT	M. Georges GRIMBERT	M. Gérard RIQUIER
M. Richard BISSO	M. Raymond GUEGAN	M. Patrice RIVAL
M. Alain BONAL	M. René HUET	M. Jean-Louis ROBERT
M. Adrien BONNEMAISON	M. Pierre IZARD	Mme Nadine ROUGE
M. Roland BOSSU	M. Jean-Claude JEAN	M. Francis ROUZAUD
M. Didier BOTTAREL	M. Jean-Michel JILIBERT	M. Daniel RUFFAT
M. Jean-Louis BOTTURA	M. Gilbert JOUVIN	M. Alain RUMEBE
M. Patrick BOUBE	M. René KELHETTER	M. Jean-Pierre SALSENACH
M. Pierre-Louis BOUE	M. Christian LACOSTE	M. Didier SALVOLDELLI
M. Michel BOUSQUET	M. Jean-Claude LAFFONT	M. Bertrand SARRAU
M. Michel BROCAS	M. Jean-Louis LAFOND	M. Jean-Claude SCARPULLA
M. Robert CABE	M. Claude LAMARQUE	M. Christian SCHULLIGEN
M. Yves CADAS	Mme Bénédicte LAPARRE	M. Raymond SELBI
M. Jean-Claude CANDEL	M. Michel LAVAL	M. Bernard SICARD
M. Elain CANEZIN	M. Michel LAYNAT	M. Jean-François SOTO
M. Pierre CAPARROS	M. Edmond LAZERGE	M. Pierre SOUPENE
M. Didier CASAL	M. Frédéric LINARES	M. Raymond STRAMARE
M. Jean-Baptiste CASETTA	M. Michel LUGOU	M. Michel TESTE
M. Robert CASSAGNE	M. Pierre MARIN	M. Joseph TOFFOLON
M. Roland CLEMENÇON	M. Jean-Paul MARONESE	Mme Isabelle TOULZA
M. Martin COMAS	M. Cyril MARTINEZ	M. André VALETTE
M. François DAMIAN	M. André MARTY	Mme Aurélie VENDE
M. Joël DEDIEU	M. Eric MARTY	M. Jean-Pierre VIALATTE
M. Daniel DEL COL	M. François MASFARNE	M. Pierre VIALLARD
Mme Anne DUCASSE	M. Michel MASSOL	M. André VICENS
M. Bernard DUCASSE	M. Eric MORALES	M. Gérard VILLEMUR
M. Pierre EBENDINGER	M. Louis PALOSSE	M. Raymond VILLENEUVE
M. Patrick EYNARD	M. Jean PARERA	M. Serge VRECORD MITEL

## ABSENTS

M. Eric ANSELME	Mme Marlène GASTO
M. Jean-Jacques ASSEMAT	M. Maurice GRENIER
M. Marcel BARON	M. Robert GRILLOU
M. Roger BOREL	M. Jean-François HACHE
M. Lucien CABARE	M. Ermanno IANNELLI
M. Francis CALMETTES	M. Serge MEDINA
M. Philippe CASTERAN	M. Laurent MERIC
M. Claude CHABOY	M. Adrien RIZZETTO
M. Claude CLAVE	M. Jean ROMANELLO
M. Jean-Pierre COMET	M. François ROUSSEAU
M. Gilbert DARROUY	M. Didier ROUX
Mme Catherine DAUNES	M. Daniel SABATHE
M. Gil FAUCOUP	M. Gérard SABATIE
M. Marcel FAURESSE	M. Jean-Louis SEGUELA
M. Michel FITTE	M. Jean-Louis SIERRA
M. Laurent FOREST	
M. Jean-Luc FOURMENT	
M. Daniel GASPIN	

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame Janine GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

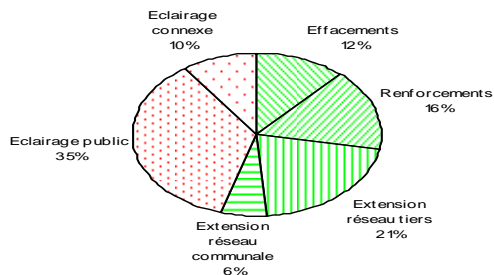
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-26

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

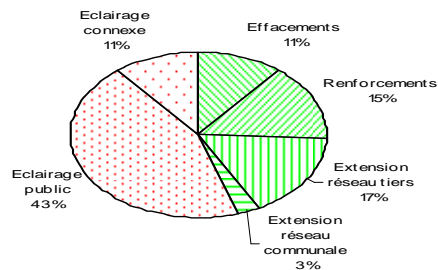
Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui sont retracées dans les documents communiqués conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle que les charges de personnel et les frais de gestion représentent environ 5% des dépenses du SDEHG et que 95% des dépenses concernent les prestations apportées aux communes. Il présente la répartition des travaux et des charges du personnel comme suit :

## Les six catégories de travaux réalisés par le SDEHG

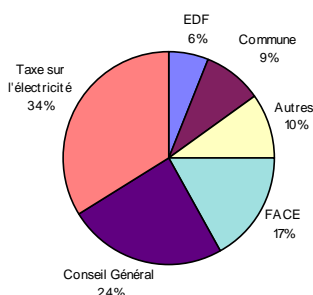


Année 2007



Année 2008

## Les recettes du SDEHG



Monsieur le Président indique que le SDEHG poursuivra en 2009 les prestations telles qu'elles ont été réalisées en 2008 et il en présente les principales lignes :

## Les effacements de réseaux

- Critères de sélection :
  - Proximité des bourgs et des sites classés
  - Coordination avec des travaux de voirie (urbanisation, travaux EDF, ...)
  - Coordination avec l'aménagement de voies piétonnes pour assurer la sécurité à proximité des écoles maternelles, primaires et collèges.
  - Ancienneté de la demande.
- Sur les douze derniers mois, 53 opérations dont le coût moyen se répartit de la façon suivante :
  - Réseau de distribution d'électricité : 89 000 € TTC (80 000 € l'an dernier)
  - Réseau d'éclairage public : 58 000 € TTC (36 000 € l'an dernier)
  - Réseau de télécommunication : 26 500 € TTC (24 000 € l'an dernier)
  - Total par opération : 173 500 € TTC (140 000 € l'an dernier)
- Contribution communale de seulement 15% du coût total de tous les travaux.

## Les renforcements de réseaux

- Mission première du SDEHG : apporter la même qualité d'électricité sur tout le territoire de la concession (tension > 207 Volt).
- Modification des ouvrages existants nécessitée par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service.
- Nombre de renforcements terminés au cours des 12 derniers mois : 180 (174 l'an dernier).
- Coût moyen des travaux par renforcement : 39 700 € TTC (34 000 € l'an dernier).
- Pas de contribution communale pour les renforcements de réseau.

# Les raccordements au réseau

- Raccordements d'une puissance inférieure ou égale à 250 KVA sur le territoire des communes rurales.
- Extensions : participation du SDEHG de 30% plafonnée à 650 C par unité foncière desservie.
- Raccordements : participation du SDEHG de 30% plafonnée à 650 €, uniquement pour les résidences principales, hors lotissement.

	<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Coût moyen des travaux</b>
<b>Extensions de réseau</b>	27 (55 l'an dernier)	27 700 € TTC (19 000 € l'an dernier)
<b>Branchements des résidences principales</b>	1 026 (960 l'an dernier)	2 380 € TTC (2 300 € l'an dernier)
<b>Autres branchements</b>	837 (820 l'an dernier)	5 650 € TTC (5 600 € l'an dernier)

# Les travaux communaux d'électricité

- Extensions de réseau électrique pour la desserte des équipements publics communaux (mairie, école, station d'épuration, logements communaux, terrains communaux, coffrets forains, coffrets prises de courant, ...)
- Maîtrise d'ouvrage SDEHG pour les raccordements basse tension en commune rurale, mais uniquement s'ils sont de puissance inférieure à 36 KVA en commune urbaine.
- Contribution communale de 30% du montant HT des travaux, réduite à 20% grâce au Conseil Général pour les équipements communaux administratifs (mairie, école, gymnase..).
- Nombre d'opérations réalisées sur les 12 derniers mois : 108 (129 l'an dernier)
- Coût moyen par opération : 12 000 C TTC (17 300 C l'an dernier)

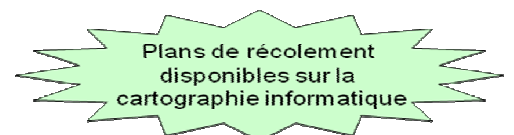
# L'éclairage public

- Création de nouveaux réseaux et rénovation de réseaux existants jugés vétustes ou âgés de plus de 20 ans, y compris la pose de prises de raccordement.
- Economies d'énergie intégrées
- Contribution communale de 20% du montant HT des travaux sauf :
  - Plafond de 1800 € pour un ensemble sur mât, 1000 € pour un appareil sur façade et 500 € pour un appareil sur support existant.
  - 0% pour les effacements de réseaux, le remplacement de coffrets de commande vétustes et le raccordement des abribus du Conseil Général.
- Nombre d'opérations réalisées sur les 12 derniers mois : 809 (680 l'an dernier)
- Coût moyen par opération : 26 000 € TTC (19 000 € l'an dernier)



# L'éclairage connexe

- Création et rénovation de l'éclairage des terrains de sport non couverts et des feux tricolores.
- Contribution communale de 50% du montant HT des travaux, réduite à 25 % grâce à l'aide du Conseil Général pour les terrains de sports et pour les feux tricolores destinés à améliorer la sécurité des écoliers.
- Nombre d'opérations réalisées sur les 12 derniers mois : 83 (69 l'an dernier)
- Coût moyen par opération : 46 000 € TTC (34 300 € l'an dernier)



# L'entretien du réseau d'éclairage public

- Parc de plus de 190 000 lampes comprenant éclairage public, illumination et terrains de sports.
- Feux tricolores et clignotants.
- Maintenance préventive tous les 28 à 72 mois avec remplacement des lampes, nettoyage des réflecteurs et relevé des imperfections.
- Dépannage à la demande de la commune sous un délai maximal de 7 jours (24 heures si la panne concerne plus de dix lampes dans un même secteur).
- Pris en charge à 100% par le SDEHG



Monsieur le Président demande si le débat peut être clos et rappelle le caractère non décisionnel de ce débat.

Vu et affiché à la porte du syndicat le

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Pierre IZARD